

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

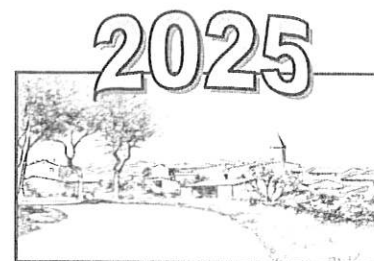
Publié le 24/02/2025

ID : 011-211101993-20250218-2025_01D-DE

Berser
Levraut

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Dix Huit Février

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 10 Février 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, MISSE, BARTHEZ. CARON, BEDOS, SALA, GOUZE,

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : MARTINEZ à LAUMONT, CAZANAVE à MILHAU, BONNET à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **223/01.2025**

Objet : Vote du Compte de Gestion 2024

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant la régularité de la gestion présentée,

- ❶ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- ❷ Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets annexes,
- ❸ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

☞ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le 24/02/2025

ID : 011-211101993-20250218-2025_02D-DE

Berger
Levrault

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	11
Pour.....	11



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Dix Huit Février

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 10 Février 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, MISSE, BARTHEZ. CARON, BEDOS, SALA, GOUZE,

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : MARTINEZ à LAUMONT, CAZANAVE à MILHAU, BONNET à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **224/02.2025**

Objet : Vote du Compte Administratif 2024

Le Conseil Municipal, comme chaque année à pareille époque, doit se prononcer sur les résultats financiers d'un budget de type M57 de l'année précédente. Après avoir expliqué le document, il précise que l'interprétation des résultats se réalise toujours sous forme de déficit ou d'excédent de l'exercice écoulé. Ce bilan retrace les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'année dernière, sans prendre en compte l'excédent ou le déficit de l'Année N-1

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
905.135,14 €	1.197.511,31 €	664.666,70 €	547.026,44 €
Excédent : 292.376,17 €		Déficit : 117.640,26 €	

Monsieur le Maire indique que conformément au Tableau A14 du compte de gestion 2024, reprenant les résultats cumulés des années précédentes, le résultat de clôture pour l'année 2024 est de – 288.233,73 € en investissement et + 1.811.199,41 € en fonctionnement soit un excédent total cumulé de 1.522.965,68 €.

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur Bernard Sala adjoint au maire, demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce compte administratif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE* à l'unanimité :

☞ de voter les documents tels qu'ils ont été présentés ci-dessus, (moins deux abstentions le Maire et sa procuration)

☞ de féliciter, a son retour dans l'assemblée, Monsieur René Milhau et toute son équipe, pour leur excellente gestion, à la fois saine et rigoureuse.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

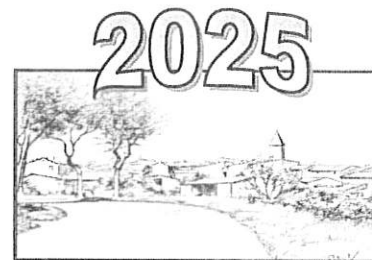
Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	13
Pour.....	13



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Dix Huit Février

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 10 Février 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, MISSE, BARTHEZ. CARON, BEDOS, SALA, GOUZE,

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, PECH

Absents Excusés ayant donnés procuration : MARTINEZ à LAUMONT, CAZANAVE à MILHAU, BONNET à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **225/03.2025**
Objet : Affectation du Résultat 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur René Milhau après avoir entendu, le Compte Administratif de l'exercice 2024 pour la M57, considérant la Parfaite Régularité des Ecritures, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, constatant que les Comptes Administratifs font apparaître un excédent de fonctionnement de 1.811.199,41 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2023		
RESULTATS		
Résultat de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2024	Excédent	292.376,17 €
Résultat antérieurs reportés	Excédent (ligne 002) :	1.518.823,24 €
Résultat à affecter	Excédent	1.811.199,41 €
Investissement		
» Déficit de la Section d'Investissement		288.233,73 €
» Besoin de Financement et affectation des réserves (C/R 1068)		288.233,73 €
» Report en fonctionnement 2025 (R002)		1.522.965,68 €

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	13
Pour.....	13

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le 24/02/2025

ID : 011-211101993-20250218-2025_04D-DE

Berser
Le Vaulx



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Dix Huit Février

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 10 Février 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, MISSE, BARTHEZ. CARON, BEDOS, SALA, GOUZE,

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : MARTINEZ à LAUMONT, CAZANAVE à MILHAU, BONNET à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **226/04.2025**

Objet : Autorisation de dépenses en Investissement avant le vote du Budget

Monsieur le Maire indique que des travaux ont été réalisés durant les dernières semaine de 2024 et les premières semaines de l'année.

A ce jour, le Budget pour l'année 2025 n'a pas été encore voté.

Afin de ne point pénaliser la trésorerie des entreprises concernées, il est nécessaire de les payer pour les travaux réalisés.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser tous les paiements des travaux réalisés avant l'adoption du Budget 2025, le tout dans les limites prévues par les articles L1612-1 et L5217-10-9 du CGCT.

Bien évidemment ces lignes de dépense seront pourvues sur le compte d'investissement 23 et 21 pour les opérations 163 – 165 – 170 – 178 – 183 - 201 et 202 lors du vote du Budget 2025.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer cette proposition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE* à l'unanimité :

- ☞ d'autoriser tous les paiements, avant l'adoption du Budget 2025, sur les programmes et opération n° 163 – 165 – 170 – 178 – 183 - 201 et 202
- ☞ de prévoir et de pouvoir à ces dépenses lors du vote du Budget 2025
- ☞ d'en informer le Service de Gestion Comptable de Carcassonne.
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire de signer en son nom toutes les pièces et autorisation inhérentes au dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	13
Pour.....	13

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le 24/02/2025

ID : 011-211101993-20250218-2025_05D-DE

Berger
Levrault



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Dix Huit Février

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 10 Février 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, MISSE, BARTHEZ. CARON, BEDOS, SALA, GOUZE,

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, PECH

Absents Excusés ayant donné procuration : MARTINEZ à LAUMONT, CAZANAVE à MILHAU, BONNET à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **227/05.2025**

Objet : Autorisation d'achat d'un logiciel de gestion des cimetières

Monsieur le Maire indique qu'il est aujourd'hui devenu nécessaire de s'équiper d'un logiciel permettant la gestion des cimetières du Village.

En effet, à ce jour toute cette gestion se fait de façon « artisanale » et à « l'ancienne » à l'aide de documents et de plans papiers. Cette façon de fonctionner ne correspond plus aux exigences actuelles voulues par le droit, l'accès et la disponibilité à l'information, tant pour les usagers que pour les services communaux en charge de la gestion funéraire.

La société Gescime, spécialiste dans ce type de logiciel a proposé une solution en adéquation avec les exigences et la taille de la commune.

Un devis a été demandé. Il s'élève à 2.314,00 € HT (2.776,80 € TTC) pour l'achat du logiciel plus une maintenance annuelle de 1.024,00 € HT (1.228,80 € TTC).

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer cette proposition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE* à l'unanimité :

- ☞ d'autoriser l'achat d'un logiciel de gestion des cimetières
- ☞ de valider les devis de la société Gescime pour un montant de 2.314,00 € HT (2.776,80 € TTC) pour l'achat du logiciel plus une maintenance annuelle de 1.024,00 € HT (1.228,80 € TTC).
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire de signer en son nom toutes les pièces et devis du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	15
Présents.....	10
Votants.....	13
Pour.....	13

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le 24/02/2025

ID : 011-211101993-20250218-2025_06D-DE



L'an Deux Mil Vingt Cinq

Le Dix Huit Février

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 10 Février 2025

Présents : MM. LAUMONT, MINA, MISSE, BARTHEZ. CARON, BEDOS, SALA, GOUZE,

Absents Non Excusés :

Absents Excusés : VIDAL, PECH

Absents Excusés ayant donnés procuration : MARTINEZ à LAUMONT, CAZANAVE à MILHAU, BONNET à BEDOS

Secrétaire : WIECK

Délibération : **228/06.2025**

Objet : Admission en non-valeur comptable

Monsieur le Maire indique qu'à la demande du Service de Gestion Comptable de Carcassonne il est aujourd'hui nécessaire de procéder à « l'annulation » de certaines vieilles créances qui ne peuvent plus être recouvrées. Il précise que ces sommes dues ont fait l'objet de tous les recours possibles pour être honorées, mais sans succès. Elles représentent un montant total de 270.36 €.

Toutefois, il rajoute que la dette principale à annuler concerne le défaut de paiement de loyers par un locataire de la Mairie. Il tient à préciser que cette décision a été dictée par la Banque de France, sans consultation préalable de la Mairie. Cela représente une somme de 1.632,61 €.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer ces annulations et ces admissions en valeur représentant la somme totale 1.902,97 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE* à l'unanimité :

- ☞ de valider ces admissions en valeur pour un montant total de 1.902,97 €.
- ☞ d'informer de cette décision le Service de Gestion Comptable de Carcassonne et de procéder aux opérations comptables nécessaires à l'annulation de ces dettes
- ☞ regrette que la Banque de France n'est jamais consultée la commune pour connaître plus précisément la situation du locataire en défaut de paiement,
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire de signer en son nom toutes les pièces et opérations du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

